Réf. Farde e-Assemblées : 2650379

N° OJ : **6**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2025

Objet : Convention Service imprimerie VILLE DE BRUXELLES - CPAS.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117;

Considérant que, dans un souci de rationalisation et de simplification de l'action administrative, la Ville et le CPAS de Bruxelles ont décidé de collaborer plus étroitement dans de nombreux domaines et souhaitent instituer davantage de partenariats notamment entre certains de leurs services de support;

Considérant que les parties entendent ainsi mutualiser leurs services d'imprimerie respectifs, et les implémenter de manière unique pour l'ensemble des deux administrations au sein du département Achats et Facilities de la Ville de Bruxelles;

Considérant que la présente convention vise à déterminer les règles régissant cette mutualisation;

Qu'il y a dès lors lieu de signer la convention;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : La convention relative au Service imprimerie VILLE DE BRUXELLES - CPAS est adoptée.

Annexes :

Convention Service imprimerie VILLE DE BRUXELLES - CPAS_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Ordre de service 6714_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)